



LE 13 DÉCEMBRE 2021

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel de Ville de Beauré au 10995 rue des Montagnards, le lundi 13 décembre 2021 à 20 h, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire
Mme Nancy Pelletier, conseillère #1
M. Christian Blouin, conseiller #2
M. Michel Auger, conseiller #3
M. Serge Simard, conseiller #4
M. Michel Beaumont, conseiller #5
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

10026-131221 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

10027-131221 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 DÉCEMBRE 2021**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021.

10028-131221 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Journal des chèques 2102271 – 2102313 952 344,41 \$

10029-131221 **CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la *Loi sur*

l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement:

DE CRÉER un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

QUE ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM;

10030-131221 **AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION**

CONSIDÉRANT que, par sa résolution numéro 10029-131221, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT que le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT que, conformément à la loi et après avoir consulté la présidente d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 40 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement :

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 40 000 \$ pour l'exercice financier 2022 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même *l'excédent de fonctionnement non affecté*

10031-131221 **SIMON RENAUD – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement de verser la somme de 500 \$ à titre d'aide financière à M. Simon Renaud athlète en planche à neige.

10032-131221 **FYRA QUARTIER – OPÉRATIONS CADASTRALES**

ATTENDU les demandes du promoteur du projet FYRA Quartier datée des 1^{er} et 3 décembre 2021 afin d'échanger des terrains pour la relocalisation d'une partie du boul. Bélanger et pour la création de 4 terrains constructibles compris dans la phase II;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer tous les documents nécessaires aux opérations cadastrales suivantes : une section du boul. Bélanger connu comme étant le lot 3 681 405 et une section du bassin de rétention connu comme étant le lot 5 273 437 (prolongement de la rue Belhumeur).

10033-131221 **EMBAUCHE DE M. DILANE BILOA MBIA– TECHNICIEN EAU POTABLE ET EAUX USEES**

ATTENDU l'affichage du poste tel que prévu à la convention collective;

ATTENDU qu'une seule candidature a été reçue;

ATTENDU QUE M. Dilane Biloa Mbia occupe déjà un poste temporaire de technicien eau potable et eaux usées depuis le 18 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'embaucher M. Dilane Biloa MBia

10034-131221 **AFFICHAGE POSTE PRÉPOSÉ AUX LOISIRS**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser l'affichage d'un poste de « Préposé aux loisirs ».

10035-131221 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1272 CONCERNANT L'ADOPTION DES DIVERS TAUX DE TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2022**

Monsieur le maire donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 1272 concernant l'adoption des divers taux de taxes et compensations pour l'année 2022. Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

10036-131221 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1273 SUR LES APPAREILS DE CHAUFFAGE À COMBUSTIBLE SOLIDE**

Monsieur le maire donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 1273 sur les appareils de chauffage à combustible solide visant à contrôler l'émission de particules fines dans l'atmosphère. Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente et aucune question n'a été posée.

10037-131221 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 08.

Pierre Renaud
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale adjointe